VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Séverine MARA – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE.

Procuration : Mme Nadia ROCHE LESQUELIN a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – **Mme Suzie CUVELIER** a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **M. Jean Max ROPAULD** a donné mandat à Mme Reine Claude LENCLUME ROPAULD – **Mme Marie Hélène RICQUEBOURG** a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. Stéphane VARCOURT** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **M. René VLODY** a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – **Mme Colette ANELARD CADERBY** a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE – **Mme Roseline LUCAS** a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE – **M. Raphaël RIVIERE** a donné mandat à Mme Annick SEVERIN.

Absent : M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ***M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.*
- ***Mme Line Rose BAILLIF** a été désignée présidente de séance à l'affaire n° 4.*
- ***M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 5.*
- ***M. Alphonse HOARAU** a été désigné président de séance à l'affaire n° 10.*
- ***M. le Maire et M. PAYET** se sont retirés au moment du vote à l'affaire n°10.*
- ***M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 11.*

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

14 JUIN 2022

que la convocation du Conseil a été faite le **30 mai 2022** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

Eric FERRERE

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Travaux de modernisation de voies communales 2022

- Approbation du principe de l'opération
- Approbation du plan de financement

Il est proposé au conseil municipal de lancer les travaux pour le programme de modernisation de voirie communale 2022.

Ce programme intègre :

- ✓ La rue du stade pour un montant de 453 068,60 € HT ;
- ✓ L'aménagement d'une aire de retournement sur la rue Francis Rivière pour un montant de 44 283,00 HT ;
- ✓ Le confortement de talus chemin Labrune pour 41 350,00 HT ;
- ✓ Le chemin Bougainvillier pour 83 562,50 HT ;
- ✓ Le chemin Flamboyant pour 48 858,00 HT ;
- ✓ Les trottoirs chemin Bassin Bleu pour 106 904,77 HT.

Soit un coût prévisionnel total estimé à 778 026,87 euros HT.

L'opération sera lancée en trois lots dont un lot pour le traitement de la rue du stade et un autre lot pour le confortement du talus au chemin Labrune. Le dernier lot concerne les autres chemins.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé l'affectation des fonds listés ci-dessous.

- ✓ Sur la rue du stade, les fonds prévus au PST soit le plan suivant :

Coût 453 068,60 HT soit 491 579,43 € TTC	
FINANCEMENT	
Conseil Départemental PST 2 *(80 % / un plafond de dépenses de 391 774,00)*	**313 419,20**
Commune	**139 649,40**
TVA à charge communale	**38 510,83**

- ✓ Pour les autres voies à savoir l'aménagement d'une aire de retournement sur la rue Francis Rivière, le confortement de talus chemin Labrune, le chemin Bougainvillier, le chemin Flamboyant, les trottoirs chemin Bassin Bleu, une partie du fonds de concours CIVIS :

Coût total 324 958,27 HT soit 352 579,72		
FINANCEMENT		
Fonds de concours CIVIS	50 %	**162 479,135**
Commune	50 %	**162 479,135**
TVA à charge communale		**27 621,45**

.../...

Le conseil est invité à :

- approuver l'opération telle que proposée ;
- adopter les plans de financement tels que présentés ;
- autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération telle que proposée ;
- adopte les plans de financement tels que présentés ;
- autorise le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 14 JUIN 2022

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.